DLP 27-8-73 570370

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" TÉL. RENNES (99) 36-01-74
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux — C. C. P. RENNES 9404-94
280, rue de Fougères, 35000 RENNES

ABONNEMENT ANNUEL
30 F

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 155 — 24 AOUT 1973

CHOU-FLEUR

Teigne des crucifères : Actuellement la chenille vert-pâle de ce papillon occasionne d'importants dommages dans les Côtes-du-Nord. Les jeunes larves vivent en mineuses pendant 3 à 4 jours, puis rongent l'épiderme inférieur des feuilles. Exceptionnellement, elles trouent les limbes en les dévorant sur la totalité de leur épaisseur. Par ailleurs, elles cheminent vers les jeunes feuilles du bourgeon terminal.

Pour lutter contre ce parasite, il est conseillé d'utiliser l'un des produits suivants, également efficaces contre les chenilles de piérides, les larves de tenthrède et les pucerons cendrés :

- Parathion éthyl : 25 g de matière active/hl d'eau
- Parathion méthyl : 40 g de matière active/hl d'eau
- Phosalone : 60 g " " "

Puceron cendré : Cet insecte a fait son apparition dans certaines cultures où sa répartition est très inégale. Seul un examen attentif des parcelles permettra de juger de l'opportunité d'un traitement.

ARTICHAUT

Pucerons : Sur les artichauts plantés cette année, le puceron noir réapparaît de façon très hétérogène à la face inférieure des feuilles où de petites colonies se constituent. En conséquence, une surveillance de ces jeunes cultures s'impose pour décider localement de la nécessité d'intervenir avec l'un des produits recommandés dans le bulletin du 14 mai 1973.

Compte tenu des risques de brûlures que "l'Anthio fort" peut présenter, il est déconseillé de l'utiliser sur artichaut.

HARICOT

Puceron noir : Il convient de surveiller les cultures mises en place tardivement où sont parfois notées des attaques sérieuses de pucerons noirs.

TOMATE

Mildiou : La présence de la maladie dans de nombreuses exploitations et les récents orages rendent nécessaire un nouveau traitement des tomates dans les plus brefs délais.

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P.1.444

POIREAU

Teigne : Une nouvelle protection contre la larve de ce papillon, appelée "ver du poireau", est recommandée au cours des prochains jours, en particulier dans la région malouine.

CHRYSANTHEME

Rouille Blanche : Quelques cas de Rouille Blanche nous ayant été signalés, nous croyons utile de préciser que le mois de septembre et le début de l'automne constituent une période généralement favorable à son développement.

Cette maladie concerne essentiellement le feuillage. A la face supérieure des feuilles, on note des taches rondes à ovales, de couleur vert-clair à vert-jaunâtre. Ces taches, en légère dépression, correspondent à des boursouflures blanchâtres de 2 à 5 mm de diamètre bien visibles à la face inférieure. Celles-ci prennent une teinte légèrement orangée au cours de leur vieillissement.

Préventivement, des pulvérisations de Manèbe, Mancozèbe ou Zinèbe exercent une certaine action. Lorsque la maladie est déclarée, il faut avoir recours à l'un des deux produits endothérapiques suivants :

- Oxycarboxine, soit 300 cc de Plantvax par hl d'eau
- Triforine, soit 150 cc de Funginex par hl d'eau

Les Ingénieurs chargés
des Avertissements Agricoles

G. PAITIER et G. CHARPENTIER

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bretagne"

J. DELOUSTAL

ADDITIF AU BULLETIN N° 154 CONSACRE
AU DESHERBAGE DES LEGUMINEUSES FOURRAGERES

Le tableau n° II du bulletin est incomplet. Aux produits utilisables sur cultures installées signalés sur ce tableau, il faut ajouter l'Etazine 3585, spécialité commerciale constituée par l'association de deux matières actives : le secbumeton et la simazine. Ce produit est efficace contre les graminées et les dicotylédones annuelles, et détruit les vivaces issues de graines ou installées depuis peu. Il s'emploie sur luzerne à la dose de 3 Kg/ha, soit 1,050 + 0,450 Kg de matière active. Il s'applique en début de repos végétatif de la luzerne, en novembre ou décembre.

R. LAGARDE
Ingénieur d'Agronomie

Dernière note : Bulletin n° 155 du 10 août 1973.